

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEIL SPÉCIALISÉ

PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE

J'optimise
ma fertilisation
azotée tout en respectant
la Directive nitrates

Les + AVANTAGES

- + Un plan prévisionnel de fumure labellisé et reconnu par l'administration en cas de contrôle
- + Un conseil adapté à vos pratiques et indépendant de la vente
- + La remise d'un document de synthèse avec les apports prévus pour chaque parcelle

En zone vulnérable, le plan prévisionnel de fertilisation azotée est un document obligatoire. En fonction des objectifs de rendement, vous devez estimer le besoin en azote de la parcelle et prévoir ensuite les engrais à apporter.

MesParcelles est l'outil support de nos plans de fumure. Déléguez-nous la réalisation de votre plan de fumure pour être plus serein en cas de contrôle et bénéficiez d'un conseil indépendant de la vente.

L'innovation est dans notre ADN !
www.bfc.chambres-agriculture.fr

J'optimise ma fertilisation azotée tout en respectant la Directive nitrates



LES OBJECTIFS

- Adapter **mes pratiques de fertilisation** en fonction de la réglementation **Directive nitrates**.
- Prévoir mes **quantités d'engrais** à commander pour la campagne culturale
- **Être en conformité** avec la réglementation

La MODALITÉ



Rendez-vous au bureau

Prestation individuelle

à Auxerre, Avallon ou Maillot

LE CONTENU

- Réalisation de l'**assolement cartographique** intégrant la mise à jour des îlots PAC et les découpes de parcelles
- Détermination de la **dose d'azote à apporter** en fonction de l'**objectif de rendement**
- **Prévision des engrais nécessaires** (fractionnement, nature de l'engrais, période et dose)

Options possibles : le cahier d'épandage des engrais avec vérification de la conformité avec le prévisionnel, l'enregistrement des interventions de protection des cultures



Public : tous les agriculteurs (céréaliers, éleveurs, viticulture) en zone vulnérable



Durée :

2h30 en moyenne



A partir de 210 €

Nous consulter

VOTRE INTERLOCUTEUR

Catherine BONIN

Conseillère d'entreprise spécialisée

Tél : 06 88 63 22 18 - c.bonin@yonne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Yonne
14 bis rue guynemer
CS 50289
89005 AUXERRE

